

d'avis que les actionnaires doivent participer dans tous les profits au-dessus du dividende réglementaire de 10 pour cent, ou si c'est l'intention du bureau de direction de placer tous les profits de cette espèce au compte des profits et pertes.

Le président—M. Crawford sait très bien que le bureau démissionne aujourd'hui et il est impossible de faire quelle attitude prendront leurs successeurs au sujet d'aucune politique particulière. J'ajouterai que le sujet n'a pas été pris en considération et vous n'obtiendrez rien si ce n'est des opinions individuelles qui ne peuvent être d'aucune valeur. Si j'avais à donner mon opinion personnelle, je dirais, en jetant un coup d'œil sur les années écoulées pendant lesquelles vous avez pris part aux assemblées de la banque, et fait bénéficier de votre opinion le bureau de direction, je dirais que notre politique financière a toujours été conservatrice. Vous-même en 1873 étiez en faveur d'un fonds de réserve d'au delà de 50 pour cent.

M. Crawford — Excusez-moi, monsieur, cela doit être une faute d'impression.

Le président—Je savais que vous seriez surpris de cette déclaration. Je comprends parfaitement que les deux propositions sont liées, et qu'au début vous parliez d'une réserve de 50 pour cent avec la quasi-promesse que quand les 50 pour cent seraient dépassés nous pourrions partager le surplus. M. John Crawford, en 1873, vous avez dit : J'approuve tout ce que M. Murray a dit, à l'exception de cette partie de son discours dans laquelle il est question de dividendes. J'espère que la politique de la banque sera de restreindre les dividendes à ce qu'ils sont maintenant jusqu'à ce que le fonds de réserve se monte au moins à 50 pour cent.

Sincèrement, j'espère que ce fonds dépassera 50 pour cent avant qu'on essaie d'augmenter les dividendes. J'en ai conclu et je vous en ai félicité dans le temps, que vous désiriez voir le fonds de réserve dépasser 50 pour cent. Maintenant remarquez que j'exprime mon opinion personnelle et rien de plus ne voulant engager aucun membre du bureau précédent ou futur, mon opinion est que ce serait une sage politique d'augmenter le fonds de réserve quelque peu au-delà de 50 pour cent, si cela se peut sans diminuer les dividendes.

M. John Crawford ne répudie pas la déclaration qu'il venait de lire, mais il est peiné d'entendre l'opinion individuelle du président sur ce sujet. Il y a, a-t-il dit, beaucoup d'actionnaires de la banque qui n'ont qu'une moyenne fortune, et dans l'intérêt de ceux-ci, il a demandé aux directeurs d'étudier

franchement la question et de voir s'ils croient que la sécurité de l'institution est d'avoir un fonds de réserve de \$12,000,000 au lieu de \$6,000,000. Un grand nombre des meilleures banques de Londres se contentent parfaitement de \$6,000,000.

Il a parlé de la grande augmentation des dépôts, environ \$7,000,000 de plus que l'année précédente, et a fait remarquer que si, en payant 3 pour cent, la banque attire plus de dépôts qu'elle n'en peut légitimement employer, les directeurs devraient prendre en considération la question de la réduction de l'intérêt. Ceci lui semble être une question très sérieuse. Il fait remarquer encore qu'en un grand nombre d'occasions il avait demandé que le montant de l'intérêt réservé soit mentionné spécifiquement dans le rapport, parce que l'expression "montant réservé" est une expression très vague ; cela peut vouloir dire : une partie de ce montant est réservée, mais cela ne veut pas dire nécessairement que tout le montant est réservé.

Le gérant général.—Le montant entier est toujours réservé.

M. Crawford parle ensuite en faveur des rapports comparatifs, puis demande si les directeurs ont discuté quelqu'amendement à l'Acte des Banques qui doit être révisé l'hiver prochain, ou s'ils sont prêts à l'accepter tel qu'il est actuellement.

Le président répond que les directeurs n'ont pas encore discuté la question, mais il ne doute pas que le prochain bureau sera heureux de recevoir toute suggestion que les actionnaires pourront lui offrir.

Le président a ensuite présenté une motion pour l'adoption du rapport, et celui-ci a été adopté à l'unanimité.

VOTES DE REMERCIEMENTS

Le sénateur O'Brien propose :

"Que les remerciements de l'assemblée soient offerts au président, au vice-président et aux directeurs pour le zèle qu'ils ont déployé dans les intérêts de la Banque.

Cette proposition est secondée par M. G. F. C. Smith, et adoptée et le président remercie en quelques mots.

M. R. B. Angus propose : "Que les remerciements de l'assemblée soient présentés au gérant général, à l'inspecteur, aux gérants et aux autres officiers de la Banque pour les services qu'ils ont rendu pendant l'année qui vient de finir.

En faisant sa motion, M. Angus dit qu'ils comprenaient tous que dans les nombreuses et importantes affaires qui se transigent à la Banque de Montréal, il faut que les officiers déploient une très grande habileté. Dans M. Clouston, la Banque possède heureuse-